

# Haute Fidélité

## Grille de cotisation

### Haute Fidélité

*Selon règlement intérieur, voté en AGE le 26.02.2026*

La cotisation est annuelle et forfaitaire. Elle est due pour chaque adhérent.e pour l'année civile en cours, quelle que soit la date d'adhésion. Le barème des cotisations est voté en Assemblée Générale, par amendement au présent règlement intérieur.

- Pour les personnes physiques, l'adhésion est de 50€
- Pour les personnes morales de droit privé, l'assiette dépend du total des produits d'exploitations (selon dernier exercice connu) et de la part musiques actuelles dans l'activité globale < 50% > :

Produits d'exploitation du dernier exercice clos	Part des musiques actuelles < 50% de l'activité globale	Part des musiques actuelles > 50% de l'activité globale
< 50K €	50 €	50 €
Entre 50K et 125K €	50 €	100 €
Entre 125K et 250K €	100 €	200 €
Entre 250K et 375K €	175 €	350 €
Entre 375K et 500K €	225 €	450 €
Entre 500K et 1M €	300 €	600 €
> 1M €	375 €	750 €

- Pour les établissements publics et régies, le montant des cotisations est déterminé par la somme du budget annuel consacré à l'artistique. Il ne prend pas en compte les fluides et loyers :

Budget annuel consacré à l'artistique	
< 100K €	200 €
Entre 100K et 200K €	400 €
Entre 200K et 500K €	600 €
> 500K €	750 €